Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
4 juin 2019

- **Présents : Mme DELLAC, Mme ARRIEU, M. BATAILLY, M. BATY** (représentant M. Auger)**, Mme BONNELIE**, **Mme BITON** (représentant M. Vassallo**), M. COCAULT** (représentant M. Dubrac), Mme **CONSTANT-ACOCA, M. FROELICHER** (représentant M. Toulmet), **M. GOMEZ, M. MOUFFLET**, **M. MOLIN, Mme PERROT**
-
- **Excusés : M. BLUTEAU, M. DESLOQUES, Mme EHNY, M. JEUNEMAÎTRE, Mme GROSBOIS,**

- **Invités : M. ORANTIN,** directeur, **M. MEIER**, directeur-adjoint, **M. GODIN** (administration du Conseil départemental), **Mme LAUFER**, commissaire aux comptes

Mme DELLAC, Présidente, rappelle l'ordre du jour :

I - INSCRIPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE
II – CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE EXPLOREPARIS.COM - APPROBATION DU CONTRAT CONSTITUTIF
III – BILAN D'ACTIVITE 2018 ET PERSPECTIVES D'ACTION 2019
IV - ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018
V – NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR
VI - QUESTIONS DIVERSES

I - INSCRIPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Mme DELLAC expose :

Lors de sa réunion du 31 janvier dernier, le Conseil d'administration avait approuvé le projet de modification des statuts ouvrant la possibilité à tout partenaire du CDT qui le souhaite d'en devenir adhérent. Il avait également décidé de solliciter du Conseil départemental une modification de la délibération par laquelle il a créé le Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis.

Le 18 avril dernier, l'assemblée départementale a adopté à l'unanimité une délibération en ce sens.

Il est donc proposé au Conseil d'inscrire la modification des statuts à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 24 juin prochain.

Pour délibérer valablement sur cette modification des statuts, l'Assemblée devra comprendre au minimum la moitié des membres (présents ou représentés).

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide d'INSCRIRE la modification des statuts de l'Association à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se réunira le 24 juin 2019.

II – CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE EXPLOREPARIS.COM - APPROBATION DU CONTRAT CONSTITUTIF

Mme DELLAC, Présidente, expose :

Lors de sa réunion du 15 mai 2018 la Conseil d'administration avait été saisi de la création de la boutique en ligne bilingue *exploreparis.com* décidée par le comité de pilotage du contrat de destination.

Cette boutique en ligne est en service depuis la fin du mois de juin 2018.

Sa version française regroupe les propositions de visites, balades et croisières qui étaient auparavant commercialisées sur les boutiques des CDT du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis. En coopération avec les Hauts-de-Seine et l'Office de tourisme et des congrès de Paris, des visites sont proposées sur tout le territoire de Paris et de la petite couronne.

La création de cette boutique avait pour objectif majeur de présenter au public des touristes anglophones ce même type de visites en anglais et d'encourager les producteurs de visites, jusque-là proposées en français, à constituer une offre de visites guidées en anglais. Depuis, la mobilisation de ces partenaires sur cet objectif s'est confirmée.

Près d'un an après son ouverture, le bilan d'exploreparis.com est satisfaisant.

La gestion de cette nouvelle boutique est partagée entre les CDT 93 et 94. Du fait de la nécessité d'offrir aux clients un panier et un paiement unique pour chaque commande, ce mode de gestion conjoint génère des lourdeurs administratives et soulève des questions juridiques.

C'est la raison pour laquelle, la création d'un groupement d'intérêt économique entre les deux CDT est vite apparue comme la solution la plus efficace pour une gestion conjointe. En effet, un GIE est défini comme le regroupement d'entreprises préexistantes dont le but est de "faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité ; [ce but] n'est pas de réaliser des bénéfices pour lui-même" (alinéa 2 de l'article L. 251-1 du Code de commerce). Le GIE doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés ce qui lui confère la personnalité morale.

La possibilité de créer un GIE, qui avait été évoquée lors de la réunion du 15 mai dernier du Conseil d'administration a fait l'objet d'une expertise juridique qui a validé sa faisabilité et son intérêt.

Au terme de cette expertise, un projet de contrat constitutif - les statuts du GIE - a été élaboré et est joint en annexe à la présente note.

Le GIE *exploreparis.com* aura pour membres le CDT 93 et le CDT 94 qui mettront en commun des moyens dans le but d'exploiter la boutique en ligne. Le contrat constitutif prévoit la possibilité d'accueillir ultérieurement de nouveaux membres si les deux membres fondateurs le décident et en définissent les conditions.

Les deux CDT, en tant que personnes morale seront les d'administrateurs du GIE, chacun d'eux devant désigner, pour une durée maximale de trois ans renouvelable, une personne physique pour les représenter dans cette fonction. Il est proposé que cette personne physique, qui doit être désignée pour un premier mandat dans le contrat constitutif, soit le directeur de chaque CDT.

Le comité directeur est formé des deux administrateurs en la personne de leurs représentants. Ses décisions devront être prises à l'unanimité.

Il assure, sous sa responsabilité, la direction générale du groupement.

Il représente le groupement dans ses rapports avec ses membres et avec les tiers.

Le comité directeur est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom du groupement. Il les exerce dans la limite de l'objet du Groupement, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et le présent Contrat à la collectivité des Membres.

Il consent, sous sa responsabilité, à toute personne de son choix, les délégations de pouvoirs nécessaires pour l'exécution des décisions prises par lui.

Les compétences suivantes appartiennent au Comité Directeur :

- Préparation du budget annuel du groupement ;
- Arrêt des inventaires et des comptes à soumettre pour approbation à l'assemblée générale annuelle ;
- Convocation des assemblées générales dont il fixe l'ordre du jour ;
- Établissement d'un rapport déterminant le montant des acomptes demandés en début d'exercice à chacun des Membres qui sera soumis pour approbation à l'assemblée des Membres ;
- Établissement d'un rapport déterminant le montant de la régularisation financière annuelle décidée en fin d'exercice qui sera soumis pour approbation à l'assemblée des Membres.

L'assemblée générale (ou assemblée des membres) est composée des CDT (personnes morales) qui y désignent chacun trois représentants (personnes physiques). L'assemblée générale ordinaire est compétente pour prendre les décisions ayant pour objet :

- de statuer sur les comptes de chaque exercice et de déterminer le montant des sommes qui doivent, éventuellement, être versées par les Membres en acomptes, comptes courants et régularisations ;
- de conférer aux administrateurs membres du Comité Directeur les autorisations nécessaires notamment lorsque les actes à engager sont supérieurs à 200.000 euros ;
- de délibérer sur toutes les questions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas du ressort des décisions collectives extraordinaires.

Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont notamment celles qui ont pour objet :

- de compléter ou modifier les dispositions du Contrat et du Règlement intérieur, sous réserve de l'exception résultant de l'article 4 ci-dessus en cas de transfert du siège dans le même département ou dans un département limitrophe ;
- de statuer sur l'entrée de nouveaux Membres dans le Groupement ;
- de nommer et révoquer les administrateurs membres du Comité Directeur, le(s) contrôleur(s) de gestion et le(s) contrôleur(s) des comptes ;
- de prononcer la dissolution anticipée du Groupement ;
- modifier les droits et obligations des Membres.

Le GIE devra désigner un contrôleur de gestion qui assurera le contrôle de la gestion du groupement par le comité directeur.

Il devra également désigner ainsi un contrôleur des comptes choisi parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste visée à l'article L. 822-1 du Code de commerce et nommé pour une durée de six exercices.

Les deux CDT membres pourront faire des apports en industrie au GIE et mettre du personnel à sa disposition.

Le GIE pourra être financé par des appels de fonds auprès de ses membres si cela est utile (par exemple s'il est nécessaire d'assurer une trésorerie de départ, de financer des développements informatiques, l'hébergement sur un serveur, les newsletters adressés aux clients par exemple). Les bénéfices issus des ventes seront intégralement distribués aux deux CDT membres au prorata des produits proposés par chacun d'eux.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le contrat constitutif du groupement d'intérêt économique *exploreparis.com* et de désigner le Directeur de l'association comme personne physique pour le représenter dans sa qualité d'administrateur.

La désignation des représentants de l'Association à l'assemblée générale ainsi que celle du contrôleur de gestion et du contrôleur financier sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Mme ARRIEU souhaite connaître les effectifs de l'association qui seront concernés par le GIE et la façon dont ces personnels ont été associés à ce projet.

M. ORANTIN indique qu'il n'est pas envisagé que du personnel soit recruté par le futur GIE ni que des salariés du CDT 93 ou du CDT 94 soient détachés ou mis à disposition du GIE. L'ensemble des services du CDT sont concernés par l'exploitation de la boutique en ligne et continueront de l'être. Leur travail sera considéré comme un apport en industrie au GIE. Naturellement, les personnels concernés sont associés au projet.

M. COCAULT demande ce qu'il en sera des bénéfices dégagés par le GIE.

M. FROELICHER rappelle que ce n'est pas l'objet d'un GIE qui ne constitue d'une mise en commun de moyens et répartit donc d'éventuels excédents entre ses membres.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration APPROUVE le contrat constitutif du GIE *exploreparis.com* et désigne M. Olivier Meïer comme personne physique pour le représenter dans sa qualité d'administrateur

III – BILAN D'ACTIVITE 2018 ET PERSPECTIVES D'ACTION 2019

Mme DELLAC, Présidente, expose :

La prochaine assemblée générale sera appelée à se prononcer sur le bilan d'activité 2018 et les perspectives d'action pour 2019 dont les points saillants sont soumises au Conseil d'administration.

A – Les principales actions de promotion et de développement touristique

En matière de promotion touristique, l'année 2018 a été consacrée, pour l'essentiel, à des actions au long cours conduites avec les principaux acteurs du tourisme du territoire qui les cofinancent.

Sous forme d'éductours, de workshops, d'initiatives liées à de grandes expositions ou de démarchages ou de salons, ces actions visent à mettre faire connaître et promouvoir l'offre du territoire aux organisateurs de voyages et sorties de groupes (autocaristes, associations de loisirs, comités d'entreprise, tour-opérateurs…). Ces opérations sont principalement conduites à l'échelle régionale et nationale et sur les marchés proches (Grande-Bretagne et Belgique).

Il faut retenir le temps fort qu'a constitué la soirée d'accueil des Rendez-vous France, organisée sur la proposition de l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris, par Atout France, le Comité régional du tourisme et l'OTCP, au sein du Marché aux Puces de Saint-Ouen. Le CDT y a apporté son concours. Dans la foulée de cette réussite, l'Office de tourisme de Plaine commune continue d'animer des rencontres avec des acteurs de Puces dans le but de développer des actions permanentes de promotion touristique de ce haut lieu du commerce et du tourisme.

Tout au long de l'année 2019, les actions se poursuivront avec quelques nouveautés comme la participation à la première édition que le salon Elucéo organisé dans la métropole lilloise au stade Pierre Mauroy, en direction des comités d'entreprises.

L'opération biennale de promotion en direction des comités d'entreprises s'échelonnera pendant la saison 2019/2020 sous une forme renouvelée. Deux cent représentants des comités d'entreprises y découvriront les offres des acteurs du tourisme du territoire au travers d'expériences qui leur seront proposées au fil de cette saison pour découvrir les offres nouvelles du territoire.

Dans le domaine de la culture, le CDT a poursuivi et s'attache à amplifier ses efforts en matière de communication en ligne sur les évènements artistiques et culturels. En 2019, une nouvelle newsletter grand public bimensuelle y consacre une grande place. Dans la foulée de la rencontre qui avait réuni une soixantaine d'acteurs en 2018, des ateliers de travail sont programmés en 2019 sur les thèmes de la relation aux entreprises dans le cadre de la location d'espaces, à la fidélisation des publics.
En matière de tourisme d'affaires la deuxième édition de ***Tendance Mice***, qui vise à mettre en valeur les lieux d'événements auprès des agences événementielles et des entreprises à l'échelle du Grand Paris, a débuté au second semestre 2018 et se poursuit en 2019. Composé d'une série d'éductours, cette opération se conclura par un workshop qui aura lieu au Dock B à Pantin le 2 juillet. Le CDT conduit ces initiative en coopération avec son homologue du Val-de-Marne, l'Office de tourisme de Roissy et avec le soutien du Comité régional du tourisme.

D'autres actions ont été conduites sous forme d'éductours à caractère local, d'afterworks et, en 2019 comme en 2018, le CDT prend part à des workshops organisés par le Comité régional du tourisme.

Parallèlement, des actions spécifiques sont conduites en direction des entreprises de Seine-Saint-Denis en coopération avec de grands acteurs des événements d'affaires.

Comme dans le champ d'agrément, le travail de promotion du tourisme d'affaires s'appuie sur la rubrique spécialisée du site tourisme93.com qui recueille notamment des demandes de devis pour les réservations de salles, sur des newsletters spécialisées ainsi que sur un compte Linkedin.

Pour ce qui touche au **développement touristique du territoire**, le CDT a continué d'accompagner plusieurs projets de développement en lien avec le rayonnement touristique du territoire, en relation avec les **collectivités locales et les établissements publics territoriaux** et d'autres acteurs.

C'est le cas avec Est ensemble dont il a accompagné la deuxième édition de son université populaire consacrée aux métiers d'art. Le CDT participe aussi activement à la démarche de conception et de préfiguration du ***Parc de hauteurs*** que formera la mise en réseau des parcs situés sur le plateau qui réunit les villes de Montreuil, Bagnolet, Romainville, Les Lilas, Pantin mais aussi du 19ème arrondissement de Paris et de Fontenay-Sous-Bois. Enfin le CDT a été associé à l'élaboration du schéma de développement hôtelier d'Est ensemble comme il l'a été par Plaine commune.

Le CDT participe activement du comité de pilotage du tourisme de Plaine commune. Il coopère avec ce territoire et son office de tourisme dans de nombreux domaines qui vont de l'agriculture urbaine à la mise en valeur des voies d'eau en passant par le développement de l'association régionale des Cités-Jardins.

Il est associé au grand projet de remontage de la flèche de la Basilique de Saint-Denis qui ouvrira bientôt au public ses premiers ateliers consacrés aux métiers qui seront mobilisés pour ce remontage dans la perspective du lancement des travaux.

Dans une période marquée par le tragique incendie de Notre-Dame, il propose à l'ensemble des acteurs concernés de concevoir et mettre en œuvre les dispositifs qui permettraient à la Basilique de Saint-Denis de faire face, avec d'autres sites touristiques de la destination.

Le CDT continue d'appuyer l'événement annuel des Passeurs de Marne, conduit par les communes de Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand et s'inscrit dans le processus de développement touristique de la Marne conduite par son homologue du Val-de-Marne.

Avec de nombreux acteurs il continue de travailler à la mise en réseau des lieux de mémoire de la Seconde guerre mondiale.

Il est en relations avec des acteurs publics et privés de l'aménagement urbain autour d'opérations d'aménagement qui comportent des dimensions liées au tourisme comme sur les anciens sites Christofle et Babcock ou ceux du Pont de Bondy et de la Folie.

Sur le canal de l'Ourcq, le CDT a conjugué ses efforts avec ceux des acteurs publics et privés concernés pour faire avancer, auprès d'Ile-de-France Mobilité, la perspective d'un service de transport public par navettes fluviales qui commence à se dessiner. L'ouverture à Romainville, à l'automne 2019, du village de marques *Paddock* et du quartier d'art contemporain qui lui sera lié, renforcera la pertinence de ce service.

A une échelle qui dépasse la Seine-Saint-Denis, il continue de collaborer avec les porteurs de l'ambitieux projet de création du *Sentier métropolitain du Grand Paris*.

En 2019, le CDT amplifiera les actions liées à la perspective **des Jeux olympiques et paralympiques de 2024** notamment avec l'organisation de visites, déjà engagées en 2018, autour des transformations du territoire liées aux jeux et, on le verra plus loin, avec les développement de l'Été du canal sur le canal Saint-Denis et la Seine.

Naturellement, le CDT continuera de prendre part à la dynamique qui s'est affirmée autour de la marque de territoire *In Seine-Saint-Denis* initiée par le Président du Conseil départemental.

Il faut enfin souligner qu'à la fin de l'année 2019, le centenaire du Musée de l'air et de l'espace sera marqué par la réouverture de l'aérogare historique, restituée dans sa splendeur Art déco originelle, par l'ouverture à la visite de la tour de contrôle et de nombreux autres événements que le CDT se fera un devoir d'accompagner.

B – Le contrat de *Destination Paris, la Ville augmentée*

Ce contrat de destination conclu entre l'État, l'Office de tourisme et des congrès de Paris, les CDT des Hauts-de-Seine[1], de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, l'Institut de Recherche et d'Études sur le Tourisme (IREST) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la RATP, le Welcome City Lab / Paris & Co et Atout France vise principalement à faire évoluer la destination Paris en favorisant :

- le renouvellement de son image touristique toujours très forte mais très classique,
- l'élargissement des pratiques touristiques à l'échelle de la carte du métro d'aujourd'hui et de demain.

Ce contrat signé qui devait s'achever en juillet 2018 a été reconduit pour trois ans avec, toutefois, un sérieux désengagement financier de l'État qui n'apporte plus qu'une contribution totale de 20 000 € contre 75 000 € dans la première phase triennale).

Sans revenir sur la dynamique engagée depuis 2015 qui a pour but d'intégrer nouvelle vision de la destination dans les actions des signataires, on retiendra qu'un programme de promotion constitué d'éductours destiné à la presse internationale, aux influenceurs et aux professionnels du tourisme a été engagé en 2018 et prendra son essor en 2019. Les efforts engagés par l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et la RATP sur leurs outils de communication touristiques se poursuivent en 2019. C'est le cas, par exemple, du partenariat engagé avec la newsletter *Maratp* diffusée à 600 000 exemplaires.

Mais c'est surtout la structuration et la commercialisation de l'offre non classique de la destination qui a mobilisé les efforts en 2018 et continuera de le faire en 2019. La création de la boutique en ligne *exploreparis.com*, à l'été 2018, en constitue la pierre angulaire.

Pour mettre en œuvre cette décision, les CDT de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ont procédé à la fusion de leurs boutiques en ligne respectives accompagnée de la création d'une version anglaise qui commercialise une offre conçue pour les clientèles anglophones. Le réseau de relations que les deux CDT ont créé avec les porteurs d'une offre alternative dans le grand Paris et leur expérience de la commercialisation en ligne de ces visites, balades et croisières a garanti le succès immédiat de la version française *d'exploreparis.com*.

Le bilan de la première année de fonctionnement de la boutique sera bon puisqu'il dépassera les 37 000 places réservées pour 2 600 dates de visites effectuées (soit en moyenne sept visites proposées chaque jour de l'année). Ainsi, chaque jour, une centaine de personnes en moyenne aura participé à une visite hors des classiques parisiens sur l'un ou l'autre des thèmes présentés sur exploreparis.com (découverte de quartiers, savoir-faire, création artistique, gourmandise, croisières, patrimoine). La création, en 2019, d'un groupement d'intérêt économique entre les deux CDT permettra de faciliter la gestion de la boutique en ligne. La création d'une newsletter hebdomadaire s'appuyant sur les fichiers des deux CDT (70 000 prospect et clients) devrait donner un coup d'accélérateur aux ventes.

Ce bon bilan ne doit pas occulter la grande difficulté à faire progresser la fréquentation de la version anglaise d'*exploreparis.com*. Si les internautes de langues étrangères représentent 15% de la fréquentation dont une

[1] Depuis le1er janvier 2017, les activités du CDT 92 sont exercées directement par le Département

majorité d'américains (9 des 15%), la plus grande partie de ces étrangers visitent la version française de la boutique ; il s'agit vraisemblablement de personnes bilingues. La version anglaise d'*exploreparis.com* ne reçoit qu'une moyenne d'à peine 70 visites par jour, ce qui reste beaucoup trop faible pour que les visites en langue anglaise puissent trouver leurs clients.

La réussite de cette version anglaise nécessite un important travail de référencement et d'acquisition de liens. Pour y faire face, un stage de longue durée a été recruté et un travail spécifique sur les réseaux sociaux engagé. Mais il apparaît clairement que des efforts plus importants doivent être consentis en 2019.

En matière d'études et d'observation, des étudiants de l'IREST ont conduit une recherche sur le contenu des principaux guides touristiques internationaux qui montre l'ampleur des efforts restant à réaliser. Le thème des lieux de musique des territoires périphériques ayant été identifié dans plusieurs guides, des étudiants de l'IREST vont creuser cette piste en 2019/2020. Les modes de prescription touristiques seront également étudiés sur un échantillon d'étudiants européens.

C – L'Été du canal

Le succès était au rendez-vous de l'édition 2018 *de l'Été du canal*.

Les 39 000 passagers des **navettes** sont à l'image d'une manifestation qui sait mêler les publics.

Été du canal 2018 **Origine du public des navettes**	
Seine-Saint-Denis	36 %
Paris	35 %
Ile-de France (autres départements)	15 %
Autres régions de France	7 %
Pays étrangers	7 %

La répartition des publics des navettes reste stable si ce n'est une augmentation de deux points des étrangers au détriment des touristes français. Si les habitants des villes et arrondissements riverains du canal sont en tête, on notera que toutes les villes de Seine-Saint-Denis sont représentées, à l'exception de Coubron, la plus petite d'entre elles ainsi que tous les arrondissements de Paris.

L'offre de **croisières payantes** s'étant accrue (127 en 2018) le nombre de participants a atteint les 7000.

Qu'elles aient été consacrées à la musique, à la gourmandise, au street art ou à la découverte des canaux, ces croisières ont quasiment toutes fait le plein avec un public qui rajeunit encore.

Le nombre de croisières reliant le Parc de la Poudrerie au bassin de la Villette a été multiplié par quatre ; parmi leurs 1 100 passagers, environ la moitié a utilisé la possibilité d'emporter son vélo.

Les **activités proposées par les communes** à Aulnay, Bondy/Noisy-le-Sec et Pantin sur les berges du canal de l'Ourcq ont également rencontré le succès.

À Bobigny, **le Port de loisirs** était, cette année, installé dans le Parc départemental de la Bergère autour des équipements du Mobilab de Bellastock mis en place par Est ensemble et le Département. Accueillant de multiples activités gratuites très prisées des habitants des alentours, il était également le lieu de fêtes musicales organisées par des collectifs partenaires. De 14h à minuit, ces fêtes ont accueilli de très larges publics, venus avec les croisières musicales, à vélo ou par d'autres moyens. Certaines soirées ont rassemblé plusieurs milliers de personnes et, à deux reprises, sans doute trop. Ce qui a conduit à décider de redimensionner ces activités festives en 2019 pour en fixer le terme jusqu'à 22h00.

L'événement de cette édition était le **parcours réunissant des street artistes** venus du monde entier comme de Seine-Saint-Denis comme pour créer des œuvres inspirées par le patrimoine photographique du Studio Harcourt. Cette initiative a été remarquée et très appréciée des visiteurs comme de la presse.

L'autre phénomène qui a marqué cette édition est l'émergence d'initiatives d'acteurs associatifs et privés qui ont convergé avec *L'Été du canal*. Cela a été à nouveau le cas de *la Prairie*, ferme urbaine éphémère crée dans le cadre de l'occupation des friches mise en œuvre par Est ensemble, du *Jardin 21*, lieu festif créé par Glazart à la limite de Paris et de Pantin et de la *Guinguette des grandes serres* à Pantin, qui a été mise en place sur l'ancien

site industriel Pouchard par l'opérateur privé qui conduit sa transformation. Ces initiatives, qui ont séduit le public, préfigurent les activités de loisirs et de culture qui seront partie intégrantes de projets d'aménagement sur ces sites. Les Magasins généraux, animés par BETC ont également proposé une initiative originale mêlant art contemporain et football à l'occasion du Mondial.

Enfin, le barboteur, bateau qui se déploie en bar musical en différents points du canal a complété cette offre nouvelle. En 2019, pendant le dernier week-end de mai, un mini-festival intitulé *Le cri du canal* réunit ces sites à Pantin, annonçant, de fait, *L'Été du canal*.

Le Parc de la Poudrerie, desservi par les croisières cyclo, a accueilli un important programme d'activités avec des bals, la location de canoës kayak qui continue de bien fonctionner ainsi que les propositions d' *Activ'été* destinées au jeune public. En 2019, des balades commentées seront également proposées gratuitement avec le Département.

Le tableau ne serait pas complet si l'on ne citait pas la baignade du bassin de la Villette dans l'eau du canal, Paris-Plages et l'incroyable succès des bateaux électriques loués par *Marins d'eau douce*.

L'édition 2019 sera marquée par le net accent qui sera mis sur **le canal Saint-Denis** en partenariat avec les Villes d'Aubervilliers et Saint-Denis ainsi que Plaine commune et son office de tourisme. En effet, la perspective olympique impose d'organiser une montée en charge progressive des activités de loisirs sur ce canal qui sera un axe majeur en 2024 puis sur la Seine. Ainsi, les croisières qui s'y déroulent seront plus nombreuses dès cette année en coopération avec le *6B* et *La station* animée par le collectif MU. Un pôle d'activités de loisirs sera proposé à Aubervilliers en juillet à proximité de la darse du Millénaire avec des animations sportives, un parc d'activités nautiques, *la péniche sous-marin Axolotl* et son parcours spectacle, l'*Urban boat* le *Barboteur* qui y feront des escales musicales et festives.

À Saint-Denis, le bassin de la Maltournée accueillera un week-end festif et musical ; un marché local exceptionnel sera proposé sur le site des anciennes usines Christofle par l'opérateur privé en charge de la transformation du site en complicité avec *Soukmachine* et avec le concours des artistes et artisans qui y sont installés. Le week-end d'ouverture verra une transhumance des moutons des Bergers urbains, organisée par *Enlarge your Paris*, longer le canal Saint-Denis vers le Parc de la Villette dans le cadre des *Rencontres agricoles du Grand Paris*. Ce même week-end, un événement artistique animera la rue Pierre Larousse à Aubervilliers dans le cadre de la *Street art avenue*, événement street art permanent initié par l'office de tourisme il y a plusieurs années dont les nouvelles créations auront lieu plus tard au moment de *Nuit blanche*.

La communication de *l'Été du canal* s'est à nouveau avérée efficace avec une couverture par les médias dans leur ensemble (presse papier, en ligne et audiovisuelle) très satisfaisante et des campagnes d'affichage métro offertes d'une part par le Comité régional du tourisme et d'autre part par la RATP qui ont contribué à la notoriété de l'événement. Le mini-site de *l'Été du canal* a vu sa fréquentation dépasser 2 200 sessions par jour en juillet-août, auxquelles il faut ajouter l'efficacité de la boutique exploreparis.com pour la réservation des croisières.

Dans un contexte budgétaire qui reste difficile, le succès de l'édition 2018 a été rendu possible par une **nouvelle montée en charge des financements externes** ; sur un volume total d'environ 670 000 €, les activités de *l'Été du canal* prises en charge par le CDT ont été financées à hauteur de :

- 33% par les contributions des collectivités,
- 46% par les contributions des partenaires et mécènes
- 21% par les produits des activités payantes.

Pour l'édition 2019, des discussions sont en cours avec **la Région Ile-de-France** qui devrait apporter une contribution importante à *L'Été du canal* grâce au Fonds régional du tourisme.

D – La communication

Plus que jamais pour le CDT, la communication articule le travail de presse et l'usage des outils numériques.

Outre les actions en direction de la presse déjà évoquées dans le cadre du Contrat de destination et de *L'Été du canal*, de nombreux sujets ayant trait aux domaines d'action du CDT ont été présentes dans la presse écrite, audiovisuelle et numérique, française et internationale.

La fréquentation du site Internet *tourisme93.com* a nettement progressé en 2018 avec près de 2.8 M de sessions, alors même que la boutique en ligne qui était incluse dans ce site en 2017 ne l'est plus depuis l'ouverture du site exploreparis.com à la fin juin. En tenant compte de ce fait, la progression annuelle de la fréquentation de tourisme93.com s'établit à 19%. La version anglaise de *tourisme93.com* a également connu une forte progression (+50%) avec 170 000 sessions en 2018.

Quant à la boutique exploreparis.com elle a réuni 400 000 sessions en un semestre soit une moyenne de 2 200 sessions par jour.

Sur les réseaux sociaux la barre des 6 000 fans a été franchie sur Facebook et le nombre d'abonnés sur Twitter approche les 4 000 et un compte Instagram est désormais ouvert.

E – Le développement des visites, balades et croisières

Le nombre de visites, balades et croisières proposées au **public individuel** par le CDT de la Seine-Saint-Denis ont continué de progresser en 2018 ainsi que le nombre de ceux qui y ont pris part, comme en témoignent les tableaux ci-dessous. Cette progression est principalement le fait des visites gratuites.

Nombre de visites	**2018**	**2017**	**2016**	**2015**	**2014**
Visites payantes	**948**	943	873	706	721
Visites gratuites	**517**	377	380	395	294
Total des visites réalisées	**1 475**	1 320	1 253	1 101	1 015

Nombre de participants	**2018**	**2017**	**2016**	**2015**	**2014**
Sur les visites payantes	**16 052**	15 576	15 143	9 996	10 016
Sur les visites gratuites	**7 257**	4 935	6 097	6 720	5 114
Total	**23 309**	20 511	21 240	16 716	15 130

Le public de ces visites continue de rajeunir : l'âge médian des participants s'établit à 46 ans en 2018 alors qu'il était de 56 ans en 2014.

Pour ce qui concerne les **visites de groupe**, l'année 2018 a été beaucoup moins favorable puisqu'avec 372 groupes reçus, elle marque un recul de 13% par rapport à 2017. L'arrêt des visites de la Cité du cinéma, pour des raisons internes, et le recul des possibilités de visites de la Philharmonie du fait de l'augmentation du nombre de dates de répétition explique ce recul.

En termes de nombre de personnes reçues (10 724), la baisse est plus sévère encore (-21%) qui correspond à une réduction de la dimension moyenne des groupes.

Ce net fléchissement de l'activité destinée aux groupes se traduit évidemment dans les comptes de l'exercice. Le budget de l'exercice 2019 en tient compte.

Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur ce bilan et ces perspectives qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Mme PERROT s'interroge sur les raisons de la baisse du nombre moyen des participants aux groupes. Elle suggère d'établir une cartographie des hébergements chez les habitants. Elle propose que l'accent soit mis sur la mise en valeur de l'agriculture urbaine.

M. ORANTIN n'est pas en mesure d'expliquer cette baisse de la dimension des groupes. Il indique que les hébergements chez l'habitant portés par les plateformes sont extrêmement mouvants. Des tentatives de cartographie ont été réalisées et ils témoignent d'une forte présence de ce type d'hébergement en Seine-Saint-Denis dans les zones bien desservies par le métro.

M. MEÏER confirme que l'agriculture urbaine est très présente dans les actions de communication du CDT ; elle est très présente dans les visites proposées sur exploreparis.com.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE le bilan d'activité 2018 et les perspectives d'action pour 2019 qui seront présentés à l'assemblée générale.

IV - ARRÊTE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Mme PERROT, trésorière, expose :

Il revient au Conseil d'administration d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le budget 2018 avait été établi dans le contexte d'une nouvelle baisse de la subvention départementale, conformément à la convention triennale d'objectifs et de moyens signée avec le Département qui avait fixé le cap d'une réduction de 250 000€ de cette subvention sur trois ans.

Si, en 2017, les comptes avaient dégagé un excédent de 11 000 €, l'exercice 2018 se clôt sur un déficit de 34 000 € qui résulte de plusieurs facteurs :

- des objectifs financiers qui se sont avérés trop ambitieux pour *L'Été du canal* et pour les marges sur la vente de visites au public des individuels ;
- une baisse en volume de la vente de visites aux groupes ;
- compensés en partie par un recul de la provision pour indemnité de fin de carrière du personnel.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des comptes 2018 en regard du budget de l'exercice et du réalisé 2017.

1 – Les charges

Les charges de personnel sont inférieures de 28 000 € à la prévision du fait de :

- d'une reprise de 44 000 € sur une provision pour indemnité de fin de carrière qui s'est révélée indûment constituée
- compensée en partie par un dépassement de 16 000 € des charges de personnel.

Les charges de structure dépassent également le budget de 9 000 € dont la moitié consiste en honoraires de consultation juridique préalable à la mise en place du GIE mais qui ont été en partie remboursés par le CDT 94.

Parmi les charges diverses, les charges exceptionnelles excèdent de 8 000 € la prévision fixée forfaitairement. Il s'agit d'une part de créances devenues douteuses et d'autre part de l'indemnisation d'un sinistre occasionné pendant *L'Été du canal*.

Les charges de promotion et communication sont inférieures de 42 000 € à la prévision du fait du report de la deuxième édition de *Tendance MICE* sur 2019 que compense pour partie un effort supérieur à la prévision pour la communication de *L'Été du canal*.

Hors activité commerciale et actions de développement touristique, les charges s'élèvent donc à 1 642 000 € et sont inférieures de plus de 51 000 € au budget.

2 – Les produits

Pour ce qui est des produits, **la subvention du Conseil général** est au niveau prévu, en baisse de près de 120 000 € par rapport à 2017.

Les subventions des autres grandes collectivités et territoires, avec 119 000 €, sont supérieures de 10 000 € à la prévision, Est ensemble ayant majoré sa subvention pour permettre au CDT de mettre en œuvre la Grande rando du Parc des hauteurs.

Les contributions des autres partenaires dépassent la prévision de 70 000 €. C'était la condition que nous nous étions imposée pour réaliser le parcours artistique de *l'Été du canal* qui n'avait pas été inclus au budget en charges ni en produits.

Parmi les produits divers, excèdent la prévision de 7
000 €.

Les produits liés aux actions de promotion et de communication sont inférieurs de 40 000 € à la prévision principalement du fait du report de *Tendance MICE*.

Hors activité commerciale, les produits s'élèvent à 1 819 000 € et dépassent la prévision de 50 000 €.

3 – Les charges et produits de l'activité de commercialisation et de développement touristique

Le coût des **activités gratuites de *L'Été du canal*** est supérieur de 85 000 € ce qui correspond pour l'essentiel au parcours artistique qui n'avait volontairement pas été budgétisé, en charges ni en produits.

La production et la vente des **activités destinées au public individuel** augmentent nettement en volume par rapport à 2017. Néanmoins elles dégagent une marge inférieure de 15 000 € à l'objectif ambitieux fixé par le budget.

Les **activités destinées aux groupes** ont baissé en volume par rapport à 2017 et la marge dégagée est inférieure de 22 000 € à la prévision.

Les commissions sur les réservations hôtelières et la publicité en ligne sont inférieures de 11 000 € à la prévision.

En conclusion, les comptes 2018 témoignent d'une difficulté à absorber en totalité la baisse de 250 000 € de la subvention départementale qui avait été programmée sur la période 2016/2017/2018.

Les fonds associatifs de l'association au terme de l'exercice (- 115 659 €) sont en baisse mais la situation de trésorerie de l'association reste saine et lui permet de n'avoir jamais recours à des découverts bancaires.

La baisse progressive de la subvention départementale est en grande partie compensée par la croissance des ressources externes qui permet un relatif maintien de son niveau d'activité comme en témoignent les graphiques ci-dessous.

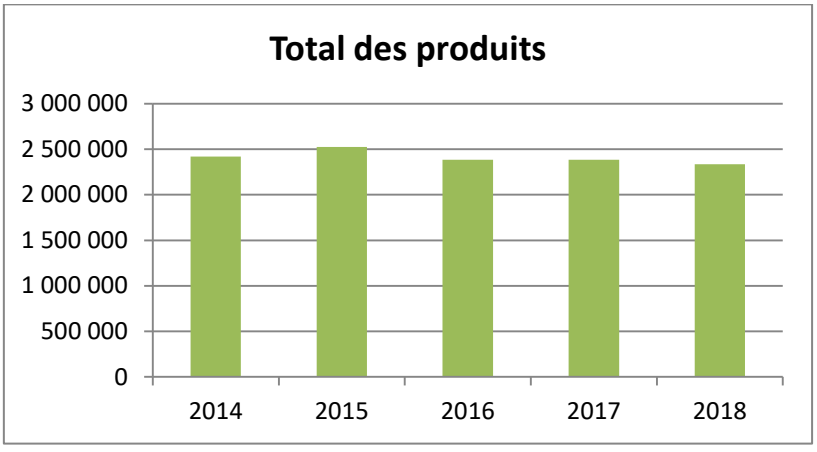

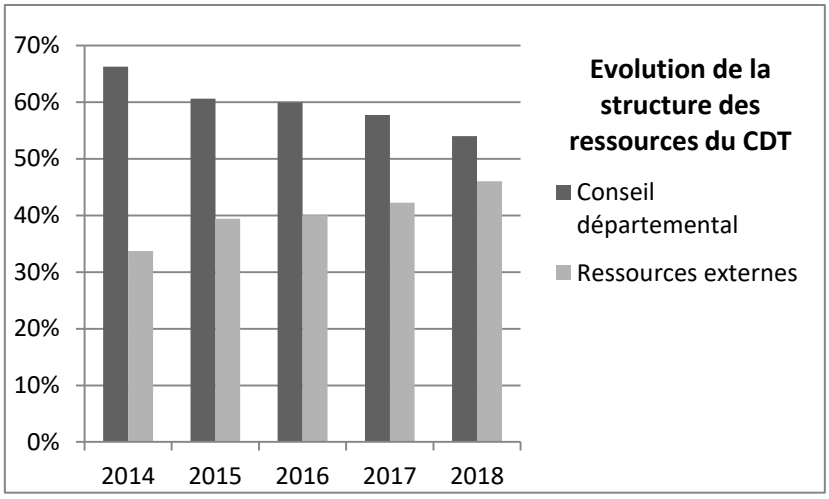

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 qui seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

Mme LAUFER, commissaire aux comptes, présente son rapport qui conclut à la certification des comptes sans réserve.

M. COCAULT constate qu'il est difficile de combler les baisses de subventions publiques par les financements privés. Il fait état d'un contexte qui évolue et cite l'exemple des City helpers qui peuvent déstabiliser, dans les offices de tourisme, les agents d'accueil. L'évolution des métiers du tourisme est difficile à prévoir. De ce point de vue, la récente publication de la carte des métiers que solliciterons les jeux olympiques et paralympiques de 2024 est intéressante.

Mme DELLAC explique qu'il est difficile, en tant que conseillère départementale, de baisser la subvention attribuée au CDT. Cette baisse de 3%, à laquelle ont été soumis en moyenne les services départementaux, résulte de décisions des autorités l'État qui se refusent à compenser les charges qui ont été transférées, au fil des années au Département, en particulier dans le domaine social. Elle insiste sur l'importance de la compétence partagée dans le domaine du tourisme et sur l'attention qu'il convient d'accorder au maintien de la complémentarité des différents niveaux de collectivités publiques.

Mme PERROT considère qu'il convient de porter une réflexion prospective sur les activités du CDT comme sur les territoires. Peut-être faudrait-il envisager un séminaire de réflexion sur ce thème.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration ARRÊTTE les comptes 2018 de l'Association qui seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT 2018

Arrêtés par le Conseil d'administration le 4 juin 2019

CHARGES	REALISE 2017	BUDGET 2018	REALISE 2018	PRODUITS	REALISE 2017	BUDGET 2018	REALISE 2018
CHARGES DE PERSONNEL	**1 357 925**	**1 362 700**	**1 334 739**	**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**	**1 377 500**	**1 260 000**	**1 260 000**
Salaires	893 684	888 400	874 435				
Charges	390 240	395 200	377 990				
Taxe sur les salaires	44 456	42 500	42 090	**AUTRES SUBVENTIONS**	**118 000**	**109 700**	**119 920**
Autres charges et formation	53 367	55 700	56 651	Ville de Paris	49 000	49 000	49 000
CICE	-23 822	-19 100	-16 427	Est Ensemble	28 000	25 000	37 920
				Plaine Commune	41 000	35 700	33 000
CHARGES DE STRUCTURE	**111 779**	**107 700**	**116 083**				
Loyers et charges	17 617	17 900	17 964				
Assurances	2 972	3 000	3 014				
Frais de télécommunication	10 735	10 900	11 011				
Frais postaux	2 090	2 000	1 010				
EDF-GDF	7 678	8 000	7 243	**CONTRIBUTIONS DIVERS PARTENAIRES**	**242 531**	**242 500**	**313 267**
Frais de déplacement, de mission et réception	13 643	13 700	11 953				
Maintenance (logiciels, alarme, téléphone...)	3 210	4 000	4 170				
Hébergement maintenance serveur Internet	5 406	2 200	5 439				
Entretien et réparations des locaux et véhicule	21 659	20 600	21 819				
Honoraires, frais d'actes,droits de timbre	14 959	15 300	19 542	**CONTRIBUTION CDT94 HONORAIRES**			**2 250**
Documentation, colloques et séminaires	3 423	2 200	4 503				
Fournitures administratives et imprimés	3 849	3 700	3 544				
Taxes diverses	4 538	4 200	4 871				
COTISATIONS	**10 698**	**10 300**	**10 936**				
RN2D	8 502	8 500	*8 590*				
APS	1 675	1 700	1 785	**COTISATIONS ADHERENTS**	**8 000**	**7 500**	**8 000**
Divers (dont UNAT)	521	100	561				
OBSERVATION	**5 400**	**5 400**	**5 400**				
CHARGES DIVERSES	**6 855**	**7 400**	**16 189**	**PRODUITS DIVERS**	**9 509**	**39 700**	**47 114**
Charges financières et services bancaires	3 615	3 900	5 011	Produits financiers	1 005	1 100	1 025
Charges exceptionnnelles	3 240	3 500	11 178	Produits exceptionnels	7 164	24 300	29 033
				Participations aux actions de formation	1 340	14 300	17 056
				Remboursement Prévoyance			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	**19 698**	**12 900**	**13 352**				
PROMOTION COMMUNICATION	**180 948**	**187 200**	**145 751**	**PROMOTION COMMUNICATION**	**59 133**	**108 800**	**68 513**
Tourisme d'affaires	1 985	59 500	2 820	Tourisme d'affaires	0	53 500	6 431
Tourisme d'agrément	178 963	127 700	142 931	Tourisme d'agrément	59 133	55 300	62 082
Sous-total	***1 693 303***	***1 693 600***	***1 642 450***	***Sous-total***	***1 814 673***	***1 768 200***	***1 819 064***
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION	**680 712**	**719 500**	**725 426**	**VENTE DE PRESTATIONS**	**571 188**	**644 900**	**514 778**
Prestations non revendues	81 110	80 800	165 174				
Navettes fluviales Eté du canal	147 626	147 500	147 984	Billetterie Navettes fluviales Eté du canal	42 187	42 100	40 476
Activités destinées aux individuels	179 493	197 300	186 675	Billetterie activités destinées aux Individuels	173 560	219 000	192 826
Activités destinées aux groupes	272 483	293 900	225 593	Billetterie activités destinées aux groupes	324 388	357 400	266 650
				Commissions sur résevations hôtelières	15 860	16 400	8 215
				Prestations diverses	15 193	10 000	6 611
TOTAL CHARGES	**2 374 015**	**2 413 100**	**2 367 876**	**TOTAL PRODUITS**	**2 385 862**	**2 413 100**	**2 333 842**
EXCEDENT	*11 847*			*DEFICIT*			*34 034*
TOTAL CHARGES	**2 385 862**	**2 413 100**	**2 367 876**	**TOTAL**	**2 385 862**	**2 413 100**	**2 367 876**
Mouvements comptables (Fonds dédiés)			15 000	Mouvements comptables (Fonds dédiés)			15 000
Mouvements comptables (reprises sur provision Indemnités de fin de carrière)			43 848	Mouvements comptables (reprises sur provision Indemnités de finc de carrière)			43 848
Mouvements comptables (reprises sur provision pour clients douteux)			3 612	Mouvements comptables (reprises sur provision pour clients douteux)			3 612
TOTAL COMPTABLE			2 430 336	TOTAL COMPTABLE			2 430 336

Présentation synthétique du compte de résultat 2018

Arrêtés par le Conseil d'administration le 4 juin 2019

CHARGES			PRODUITS		
CHARGES DE PERSONNEL		**1 334 739**	**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**		**1 260 000**
Salaires	874 435				
Charges	377 990		**AUTRES SUBVENTIONS**		**119 920**
Taxe sur les salaires	42 090		Ville de Paris	49 000	
Autres charges et formation	56 651		Est Ensemble	37 920	
CICE	-16 427		Plaine Commune	33 000	
CHARGES DE STRUCTURE		**116 083**			
Loyers et charges	17 964				
Assurances	3 014				
Frais de télécommunication	11 011				
Frais postaux	1 010		**CONTRIBUTIONS DIVERS PARTENAIRES**		**313 267**
EDF-GDF	7 243				
Frais de déplacement, de mission et réception	11 953				
Maintenance (logiciels, alarme, téléphone...)	4 170				
Hébergement maintenance serveur Internet	5 439				
Entretien et réparations des locaux et véhicule	21 819		**CONTRIBUTION CDT94 HONORAIRES**		**2 250**
Honoraires, frais d'actes,droits de timbre	19 542				
Documentation, colloques et séminaires	4 503				
Fournitures administratives et imprimés	3 544				
Taxes diverses	4 871				
COTISATIONS		**10 936**			
Tourisme et territoires	8 590		**COTISATIONS ADHERENTS**		**8 000**
APS	1 785				
Divers	561				
OBSERVATION		**5 400**			
			PRODUITS DIVERS		**47 114**
CHARGES DIVERSES		**16 189**	Produits financiers	1 025	
Charges financières et services bancaires	5 011		Produits exceptionnels	29 033	
Charges exceptionnnelles	11 178		Participations aux actions de formation	17 056	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS		**13 352**	**PROMOTION COMMUNICATION**		**68 513**
			Tourisme d'affaires	6 431	
PROMOTION COMMUNICATION		**145 751**	Tourisme d'agrément	62 082	
Tourisme d'affaires	2 820				
Tourisme d'agrément	142 931				
Sous-total		***1 642 450***	***Sous-total***		***1 819 064***
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION		**725 426**	**VENTE DE PRESTATIONS**		**514 778**
Prestations non revendues	165 174				
Navettes fluviales Eté du canal	147 984		Biletterie Navettes fluviales Eté du canal	40 476	
Activités destinées aux individuels	186 675		Billetterie activités destinées aux Individuels	192 826	
Activités destinées aux groupes	225 593		Billetterie activités destinées aux groupes	266 650	
			Commissions sur résevations hôtelières	8 215	
			Prestations diverses	6 611	
TOTAL CHARGES		**2 367 876**	**TOTAL PRODUITS**		**2 333 842**
			DEFICIT		*34 034*
TOTAL CHARGES		**2 367 876**	**TOTAL**		**2 367 876**
Mouvements comptables (Fonds dédiés)		15 000	Mouvements comptables (Fonds dédiés)		15 000
Mouvements comptables (reprises sur provision Indemnités de fin de carrière)		43 848	Mouvements comptables (reprises sur provision Indemnités de finc de carri		43 848
Mouvements comptables (reprises sur provision pour clients douteux)		3 612	Mouvements comptables (reprises sur provision pour clients douteux)		3 612
TOTAL COMPTABLE		2 430 336			2 430 336

ETE DU CANAL 2018 - REALISE				
CHARGES*		Valeur en €	**PRODUITS**	Valeur en €
Loisirs et événements gratuits		165 174,24	**Département**	112 900,00
Bals	13 498,87		**Ville de Paris**	49 000,00
Contribution aux activités conduites par les communes	34 109,28		**Est ensemble**	10 000,00
Port de loisirs	40 996,31		**Plaine commune**	13 000,00
Parcours artistique	76 569,78		**Autres collectivités**	7 700,00
			Autres partenaires publics et mixtes	85 500,00
			Entreprises partenaires	226 040,50
Navettes		147 984,20	**Billetterie navettes**	40 476,00
Croisières et balades		112 949,57	**Vente de prestations croisières, balades, bar**	98 662,71
Communication		53 044,40	**Fonds propres CDT**	26 447,20
Personnel accueil / vente billets		25 574,00		
TOTAL CHARGES DIRECTES		***504 726,41***		
Conception, pilotage et autres charges de structure (estimation)		165 000,00		
TOTAL CHARGES		**669 726,41**	**TOTAL**	**669 726,41**

* Les charges supportées par les communes pour les activités qu'elles organisent, par Est ensemble dans le cadre du dispositif d'occupation éphémère des friches ne sont pas intégrées à ce tableau.

V – NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR

Mme DELLAC rappelle que Daniel Orantin, Directeur du Comité Départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis depuis sa création, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2019. Elle confirme qu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se déroulera le 24 juin prochain à la Dynamo de Banlieues bleues à Pantin, le départ de Daniel Orantin sera fêté comme il se doit. Ce sera l'occasion de lui adresser les remerciements qu'il mérite pour le travail qu'il a conduit depuis 1997.

Elle expose son choix de confier à Olivier Meïer, qui exerce actuellement les responsabilités de directeur-adjoint, la responsabilité de succéder à Daniel Orantin et propose au Conseil d'administration de ratifier cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration RATIFIE la nomination de M. Olivier MEÏER au poste de Directeur de l'ASSOCIATION à partir du 1er juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme DELLAC** lève la séance.

La Présidente,

Dominique DELLAC
Conseillère départementale
de la Seine-Saint-Denis